

# Chapitre 9

## Comment se forme et s'exprime l'opinion publique ?

Au Moyen-Âge, la féodalité se caractérise par une confusion entre ordre politique, économique et social. Le pouvoir était partagé entre les seigneuries et l'édifice politique connaît une très faible continuité dans le temps et l'espace. La lutte entre les seigneuries a abouti à la fin du Moyen-Âge à une centralisation du pouvoir politique.

Par État de droit, on entend un État garantissant les droits individuels, permettant le contrôle de la légalité de ses actes et l'élaboration des normes juridiques en conformité avec les règles démocratiques.

Les courants d'idées qui s'expriment en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle (**Rousseau**) ont jeté les bases de la démocratie libérale, Rousseau a fondé la légitimation du pouvoir sur des individus libres et égaux, choisissant leurs gouvernants par le vote.

**Montesquieu** a élaboré la théorie de la séparation des pouvoirs qu'il a érigée contre l'absolutisme royal.

Pour **Marx** (1818-1883) et **Engels** (1820-1895), l'État est considéré comme un instrument au service d'un groupe dominant les autres (« L'État est l'État de la classe dominante ... »).

Pour **Weber**, l'État est « une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé, revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime ».

On peut distinguer trois grandes dimensions de la citoyenneté qui se sont successivement imposées :

1. La citoyenneté civile avec l'instauration des droits civiques (liberté de pensée et liberté d'expression)
2. La citoyenneté politique avec la mise en place progressive du suffrage universel
3. La citoyenneté sociale avec la reconnaissance de droits économiques et sociaux (instruction, santé).

Dans un État démocratique, la citoyenneté se concrétise par des droits (manifester, s'exprimer, choisir ses représentants...) et des devoirs (respecter les lois, payer des impôts...).

**Abraham Lincoln** définissait la démocratie comme le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

La démocratie peut prendre des formes différentes selon les époques et les pays. Ainsi Athènes pratiquait la démocratie directe dans laquelle le peuple se réunit chaque fois qu'une décision doit être prise. Dans les pays vastes et peuplés cette

---

forme de démocratie serait difficilement praticable et on lui préfère la démocratie représentative, c'est-à-dire que le peuple élit des représentants.

La liberté et l'égalité sont les 2 principes qui inspirent l'organisation de la démocratie. Libre, cela signifie d'une part la possibilité d'être tour à tour gouvernant et gouverné et d'autre part la faculté de choisir sa façon de vivre. Egal, cela implique non seulement que chacun bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations, mais aussi que la voix de chaque citoyen a une valeur égale.

Les démocraties occidentales ont mis l'accent sur un autre principe : la légalité ou l'État de droit, principe selon lequel l'attribution du pouvoir politique, tout comme les conditions de son exercice sont soumis à un corps de règles qui ne peut être modifié que par l'expression de la volonté générale. Un Etat de droit comporte trois éléments : des normes juridiques hiérarchisées, un respect des Droits de l'Homme et une séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Il faut différencier démocratie représentative et démocratie participative.

**Démocratie représentative** : organisation politique dans laquelle le peuple exerce indirectement le pouvoir par l'intermédiaire de représentants élus.

**Démocratie participative** : ensemble des procédures et des moyens qui permettent une plus grande implication des citoyens dans la vie politique et un rôle accru dans les prises de décision.

La démocratie participative tend à se développer avec la mise en place de nouveaux dispositifs (conseil municipal des jeunes, consultations par Internet).